



Extrait du Collège André Maurois La Saussaye

<http://maurois-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article105>

Attestation scolaire de sécurité 1 (ASSR1)

- Vie au Collège - ASSR -



Date de mise en ligne : jeudi 22 mai 2008

Copyright © Collège André Maurois La Saussaye - Tous droits réservés

Dans le cadre de l'enseignement de la technologie, une partie du programme est consacré à la production d'un service. Il a été décidé de créer un site du collège. Nous y avons tous participé. Nous, Alexandre Auber et Brice Biavardi en classe de 4eme C avons eu la charge de rédiger un article sur l'ASSR. Nous avons fait des recherches sur Internet, puis nous avons dû aller interroger M. Fécamp que nous remercions pour le temps qu'il nous a accordé et son aide précieuse .

L'attestation scolaire de sécurité (ASSR) de premier niveau et leur préparation s'adressent en premier lieu aux élèves de 5eme
au collège : chaque professeur doit y participer (le professeur d'éducation civique (règles de sécurité, les panneaux)
le professeur de SVT (l'alcool...) etc.).

Les élèves ayant obtenu l'ASSR1 devront le valider en auto-école en effectuant 5 heures de conduite pour posséder le BSR (brevet de sécurité routière).Le BSR est obligatoire pour pouvoir conduire un cyclomoteur a partir de 14 ans.

Les différentes étapes de l'entraînement au BSR :

-réunion en cours (entraînement).

-passage de l'attestation (examen*).

-validation de l'attestation auprès d'une auto-école en effectuant 5 heures de conduite.

* Pour posséder l'ASSR1, il faut avoir obtenu une note supérieur à 10/20.

Les périodes de passage de l'ASSR1 se déroulent de mars à juin selon les consignes du ministère de l'éducation nationale (on passe l'ASSR1 en classe de 5eme, et 6eme pour les redoublants). Les élèves ayant obtenus l'assr1 recevront ce brevet par l'intermédiaire de leurs professeurs :

Attestation scolaire de sécurité 1 (ASSR1)

Ministère National de l'Éducation
Ministère National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

ANNEE SCOLAIRE 2005-2006

ATTESTATION SCOLAIRE DE SECURITE ROUTIERE NIVEAU 1

L'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 1 est délivrée à

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de Naissance : _____
Académie : _____ Etablissement : _____

Fait à _____ le _____
Visa du chef d'établissement : _____ Cachet de l'établissement : _____

Signature de l'élève : _____

BREVET DE SECURITE ROUTIERE	
Brevet obtenu le :	
Délivré par :	

Pour tous ceux qui sont nés depuis le 01/01/1988, la possession du BSR est obligatoire pour conduire un cyclomoteur après 14 ans sans limite d'âge, sauf pour ceux possédant le permis de conduire . **Conduire un cyclomoteur sans être titulaire du BSR est sanctionné par une contravention**

<http://code3000.net>

<http://www.priorite-vos-enfants.fr>

<http://www.assr.permisecole.com> attention test payant sauf démonstration

<http://www.eduscol.education.fr>

<http://assr.hautetfort.com/> attention ces quelques information seront nécessaire pour accéder a se site : identifiant

:assr mot de passe : college